



## Conseil Municipal du 12 février 2019

### Compte-rendu

**Présents :** Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Marylène CLEENEWERCK, Stéphanie DESCAMPS.

**Absents excusés :** Mme Dorothee PINCHON (pouvoir à Béatrice DESCAMPS), M. Jean DESEURE, M. Guy ROUZE (pouvoir à Michel LECOUSTRE), Mme Christiane CNOQUAERT-HERMAN (pouvoir à Patrick DEBRUYNE), Mme Isabelle DAUVERGNE

### Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 6 décembre 2018 au 31 janvier 2019.

1) Délivrance de concessions au cimetière :

<i>Date</i>	<i>Durée</i>	<i>Type</i>	<i>Cimetière</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Bénéficiaires</i>
07/12/2018	30 ans	Concession de terrain	bourg	M. DUBORPER	M. & Mme DUBORPER - DEPORCQ
14/01/2019	50 ans	Case columbarium	bourg	M. WARR - BROUX	Mme BARR

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

### Personnel municipal : tableau des effectifs

Considérant la nécessité d'ajuster le temps de travail d'un agent d'entretien des bâtiments, le Conseil Municipal **DECIDE** de **CREER** un poste d'adjoint technique (TNC 26/35<sup>e</sup>).

### Spectacles culturels 2019

Considérant que la programmation de spectacles culturels de qualité sur le territoire communal permet de lutter contre l'exclusion culturelle et de promouvoir le développement culturel de la région, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des spectacles des 7 mars et 26 avril 2019 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation.

### Protocole transactionnel

Considérant qu'après la clôture du marché de travaux de l'espace sportif, il reste à régler une prestation de maîtrise d'œuvre au bureau PMC Etudes, considérant qu'après négociations, le montant restant dû est arrêté à la somme de 12 408,17 € HT, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer un protocole transactionnel avec le bureau PMC Etudes pour un montant de 12 408,17 € HT, soit 14 889,80 € TTC, somme globale, forfaitaire et définitive, et **DIT** que la dépense sera prévue au budget primitif 2019, en dépenses d'investissement, au compte nature 2128 « autres agencements et aménagements de terrains ».

### SIECF : cotisations communales

Mme le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF, pour les compétences électricité, gaz et télécommunication numérique. Par délibération en date du 31 janvier 2019, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales au titre de l'année 2019 comme suit :

- Electricité : 3.10 € / habitant,
- Gaz : gratuit
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.00 € / habitant dont 2.80 € / habitant pour la maintenance et 0.20 € / habitant pour la cartographie,
- Télécommunication Numérique : 1.50 € / habitant dont 1.10 € / habitant pour le numérique et 0.40 € / habitant pour le Télécom, répartis entre la Commune et la Communauté de Communes,
- IRVE (maintenance - entretien - supervision de la borne) : 800 € / borne.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fiscaliser les cotisations communales dues au SIECF au titre de l'année 2019.

## Cession de terrain à la commune

Considérant que la propriété sise 45 rue Nationale, cadastrée C-80, est à vendre, considérant l'opportunité pour la commune de procéder à un alignement en fond de propriété le long de la Curegoestraete par l'acquisition d'une petite surface de cette propriété, vu l'accord des futurs acquéreurs pour une cession de cette surface à l'euro symbolique, considérant la division parcellaire effectuée par M. GANOOTE, géomètre, créant les parcelles C-1387 & 1388, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VALIDE** l'acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée C-1388, d'une surface de 15 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, **DIT** que les frais de division cadastrale et de notaire de cette acquisition seront pris en charge par la commune et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

## Modification des statuts de la CCFI

Considérant la nécessité d'acter le changement de siège de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au 222 bis rue de Vieux-Berquin à Hazebrouck, considérant l'élaboration de la politique culturelle de la CCFI, considérant la volonté de l'intercommunalité de développer des aires de co-voiturage pour favoriser les déplacements collectifs sur le territoire de la Flandre intérieure, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux modifications suivantes des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure :

- ajout des compétences études, aménagement et développement de zones de co-voiturage et création, aménagement et entretien des aires de camping-car.
- prise en charge d'actions culturelles : contrat local d'éducation artistique, développement de réseaux et d'actions culturelles à l'échelle du territoire communautaire, réseaux de lecture publique, coordination des réseaux, acheminement des œuvres au sein des différents réseaux, classes Lecture Ecriture Culture
- modification de l'adresse du siège social dorénavant fixé au : « 222 bis rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK ».

## Nouvelle adhésion au CdG59

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.